



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 05/03/2026
Et publication ou notification
Du 09/03/2026
Le Maire,

N°DEL 2026_02_017_2

L'an deux mil vingt-six, le trois mars,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026

Objet : ADMINISTRATION GENERALE

**Acquisitions et cessions opérées en 2025 par l'Etablissement Public Foncier
PACA**

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVÉRIE
Julie HIVERT
Marie-Françoise CASADEI
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON

Absents :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLU, approuvé par délibération du 17 décembre 2007, a mis en évidence la nécessité de structurer la cohérence urbaine et fonctionnelle du territoire.

La commune et l'Etablissement Public Foncier PACA ont alors engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de projets en procédant à des acquisitions foncières au travers de la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation de programme d'habitat mixte et de services sur les sites Cœur de Village et de l'entrée Nord en phase d'impulsion.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L.2241.1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions réalisées par l'EPF PACA pour le compte de la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025.

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau rendant compte des acquisitions et cessions réalisées en 2025 par l'Etablissement Public Foncier PACA, adressé par courrier le 30 janvier 2026 et présenté en annexe ;

Considérant qu'au terme de la convention entre la commune et l'Etablissement Public Foncier PACA, l'Etablissement doit communiquer à l'assemblée délibérante un récapitulatif des acquisitions et cessions réalisées pour le compte de la commune,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-D'approuver la liste des acquisitions et cessions par l'Etablissement Public Foncier PACA sur l'année 2025.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance, Le Maire,
Madame Linda TRIBET**

L. Tribet

certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

09 MARS 2026

Le Maire



09 FEV. 2026



Réf. : DGAR/FI-CO/CBe/AY - 2026
Dossier suivi par Aminata Youssoufa
Pôle Finances - Comptabilité
E-Mail: stocks@epfprovencealpescotedazur.fr

MAIRIE DE LA CROIX VALMER

Monsieur le Maire Bernard JOBERT
Mairie de LA CROIX VALMER
102 rue Louis Martin
83420 LA CROIX VALMER

Marseille, le 30 janvier 2026

Objet : Délibération annuelle relative aux acquisitions et cessions opérées en 2025 par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cher Monsieur le Maire,

Votre commune et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur ont engagé un partenariat afin de permettre la réalisation de vos projets en procédant à des acquisitions foncières au travers d'une (ou plusieurs) convention(s) d'intervention foncière.

Dans ce contexte, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) demande à ces dernières de « délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées ». L'article L. 2241-1 étend l'exigence en la matière notamment son deuxième alinéa qui précise que « **Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune** ».

L'action de l'EPF s'inscrivant exactement dans un tel cadre, l'Établissement doit vous **permettre de suivre périodiquement l'avancement des opérations qu'il réalise pour votre compte en vous adressant annuellement un récapitulatif des acquisitions et des cessions réalisées.**

En conséquence, je vous prie de trouver ci-joint, à destination de votre instance délibérante, un tableau rendant compte des acquisitions et des cessions réalisées en 2025 sur votre commune.

Des informations plus détaillées pourront vous être transmises à l'occasion des comités de pilotage de la convention / des conventions qui vous lie (lient) avec l'Établissement. Vos interlocuteurs habituels au sein de l'équipe de l'EPF se tiennent bien évidemment à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez souhaitable.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma dévouée considération.

*Bien cordialement et recevez
mes meilleurs vœux pour 2026.*

La Directrice Générale

Claude BERTOLINO

PJ: Liste des acquisitions et cessions réalisées en 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

21_D0-083-218300481-20260303-DEL2026_02_

Commune Type acte
LA CROIX-VALMER Acquisition

| N° Acte | Libellé Convention | Site | Date Acte | Montant Acte HT | Adresse | Parcelles | Mode Acquisition |
|--------------|---|----------------|------------|---------------------|--|--------------|------------------|
| 003630 | Convention d'intervention foncière sur le site Cœur du Village en phase réalisation | Centre Village | 02/12/2025 | 1 050 000,00 | 94 Rue du 8 mai 1945 - 83420 - LA CROIX-VALMER | 83048-BZ0135 | Amiable |
| Total | | | | 1 050 000,00 | | | |

REÇU EN PREFECTURE
le 05/03/2026
Application agréée E-legalite.com

21_00-083-218300481-20260303-DEL2026_02_